



# Fédération Française de Basketball

## LIGUE DES ALPES DE BASKETBALL

30 cours de la Libération 38100 GRENOBLE

Tel 04 76 49 03 96 - Fax 04 76 49 66 52

E-mail : [basket-alpes@wanadoo.fr](mailto:basket-alpes@wanadoo.fr)

Site Internet : <http://www.ligue-alpes-basket.fr>

**SAISON 2009-2010**

C. R. J.  
Section Discipline

<b><u>DOSSIER N° 9</u></b>	<b>Réunion du :</b> 19 avril 2010 <b>PV N° 41</b>
	<b>Rencontre :</b> Saint Julien en Genevois / BBC Eybens Poisat <b>N° 838</b>
	<b>Catégorie :</b> EF Poule B <b>du :</b> 21/03/2010 <b>Score :</b> 4€

**Motifs invoqués** : Echange de coups entre deux joueurs

**Rapports produits par** : les arbitres, le capitaine B, les entraîneurs A et B, le marqueur, la joueuse du BBC Eybens Poisat et la joueuse de BC Saint Julien en Genevois

**Examen quant au fond** :

Vu les dispositions des Articles 602 à 609 du Règlement Officiel de la FFBB ;

Après examen des pièces du dossier.

- Attendu qu'au cours de la rencontre d'Excellence Féminine, Poule B, opposant BC Saint Julien en Genevois à BBC Eybens Poisat, match du 21/03/2010, un échange de coups a eu lieu entre deux joueuses ;
- Attendu qu'au cours du 4<sup>ème</sup> quart temps de la rencontre un entre-deux est sifflé par les arbitres entre la joueuse Emma GRATCHOFF, licence n°F890354, du club de St Julien en Genevois et la joueuse Aude BARDOUX, licence n°F792252 du club d'Eybens Poisat ;
- Attendu qu'au moment de l'entre-deux, les deux joueuses tombent involontairement au sol et s'accrochent les bras ;
- Attendu qu'à la suite de cet accrochage la joueuse Emma GRATCHOFF, licence n°F890354, du club de St Julien en Genevois plaque volontairement la joueuse Aude BARDOUX, licence n°F792252 du Club d'Eybens Poisat ;
- Constatant que les arbitres à cet instant, sifflent une faute disqualifiante avec rapport à la joueuse Emma GRATCHOFF du club de St Julien en Genevois ;
- Attendu qu'une demande de rapport a été faite à Monsieur Stéphane DUMOULIN, chronométreur de la rencontre et à Monsieur Farid BOUCEDER, responsable de l'organisation.
- Attendu qu'un dossier disciplinaire a été ouvert par la Commission Juridique de la Ligue des Alpes à l'encontre de Mademoiselle Emma GRATCHOFF, licence n°F890354, du club de St Julien en Genevois ;
- Constatant que la joueuse Emma GRATCHOFF, licence n°F890354, du club de St Julien en Genevois dans son rapport reconnaît les faits ;
- Constatant que dans son rapport elle présente ses excuses pour son geste déplacé ;
- Constatant que Monsieur DUMOULIN Stéphane, licence n°F753210, du club de St Julien en Genevois, chronométreur de la rencontre, n'a pas fourni de rapport malgré la lettre recommandée en date du 31/03/2010 envoyée par la Commission Juridique ;

- Constatant que Monsieur BOUCEDER Farid, licence n°F791211, du club de St Julien en Genevois, responsable de l'organisation n'a pas fourni de rapport malgré la lettre recommandée en date du 31/03/2010 envoyée par la Commission Juridique ;
- Considérant que la non production d'informations lors d'une instruction est punissable disciplinairement (article 609 des règlements généraux de FFBB) ;

Pour ces motifs,

**La Commission Juridique**  
**Section Discipline décide :**

- Une suspension de 2 mois à la joueuse Emma GRATCHOFF, licence n°F890354, du club de St Julien en Genevois dont 1 mois ferme du 21/03/2010 au 20/04/2010 inclus, le reste de la peine soit 1 mois avec sursis.
- Un blâme à Monsieur Stéphane DUMOULIN, licence n°F753210, du club de St Julien en Genevois
- Un blâme à Monsieur Farid BOUCEDER, licence n°F791211, du club de St Julien en Genevois

**Composition de la Commission :** Madame GUIONNEAU Catherine et Messieurs ALESSANDRINI Emile, BLANCHARD Jean-Yves, CROSETTO Georges, GENOUD Christian et MAGLI Gérard

**Droits financiers à titre administratif :** 108 € au club de St Julien en Genevois

A l'encontre de cette décision, un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel dans les dix jours ouvrables à compter de la date de la notification de la décision, conformément aux dispositions des Articles n° 623 et suivants des Règlements Généraux de la FFBB.

**NOTIFICATION ADRESSEE A : Mlle GRATCHOFF Emma et Mrs BOUCEDER Farid et DUMOULIN Stéphane**  
**CD : HAUTE-SAVOIE et ISERE**  
**CLUBS : BC St Julien en Genevois**  
**BBC Eybens Poisat**